

Délibération n°1 Absence de quorum

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à Argenton-sur-Creuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FAUCONNIER, Président, en suite de la convocation du vingt-deux avril deux mille vingt-quatre.

Nombre d'élus en exercice : 16

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 5

Soit un total de votants de : 0 : quorum non atteint

➤ Membres à voix délibérative :

<u>ARGENTON-SUR-CREUSE</u>		<u>LE PÊCHEREAU</u>	
Vincent Millan	Présent	Jean-Pierre Nandillon	Excusé- <i>Pouvoir donné à J HUET</i>
Jean-Luc Labbé	Excusé- <i>Pouvoir donné à JM FAUCONNIER</i>	Francis Nouhant	Excusé- <i>Pouvoir donné à D DURIS</i>
Christine Couty	Présente	Daniel Duris	Présent
Jean-Marie Fauconnier	Présent	Joël Huet	Présent
Jean-Paul Guy	Excusé	<u>LE MENOUX</u>	
Angélique Lavigne	Excusée- <i>Pouvoir donné à C COUTY</i>	Chantal Ricot	Présente
Jessica Alleaume	Présente	Robert Detilleul	Excusé
Ludovic Livrnette	Absent	<u>SAINT-MARCEL</u>	
Evelyne Derrier	Absente	Jean-Paul Martin	Excusé- <i>Pouvoir donné à V MILLAN</i>

➤ Membres à voix consultative / Invités :

Thierry Desaix	Suppléant Saint-Marcel	Excusé	Pierre Lorient	Industriels	Excusé
Delphine Verchot	Établissements scolaires	Absente	Carole Breuil	Directrice SEG	Présente
Thomas Dupré	Industriels	Excusé	Gaëlle Parent	Technicienne SEG	Présente
Cyril Vallaud	Industriels	Absent	Jacky Barbaud	Presse	Présent
Olivier Barbat	Association	Absent			

Secrétaire de séance : Christine COUTY

Conformément à la convocation du 22 avril 2024, le Comité Syndical s'est réuni le lundi 29 avril 2024 à 18h00, avec pour ordre du jour :

I. Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 20 Mars 2024

II. Délibérations

1. Tableau des effectifs
2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Eau Potable
3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Assainissement Collectif

III. Points divers / Questions diverses

Le Président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, le lundi 7 mai 2024 à 16h00, à la mairie d'Argenton-sur-Creuse.

Certifié et rendu exécutoire, compte tenu de la transmission du présent acte en Préfecture et de sa publication le 30/04/2024

Le Président



Le secrétaire de séance

